

De la Commune de NOVILLERS les CAILLOUX
Séance du 14 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatorze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Thierry DEVILLARD, Maire.

Présents : Mr DEVILLARD Thierry, Mr MINART Christian, Mme FUZELLIER Catherine, Mr HEURTEMOTTE Franck, Mr HERMEY Bernard, Mme SERRUYS Catherine, Mme GAILLARD Estelle.

Absents excusés :

Pouvoir : Mr DUPONT Charles donne pouvoir à Mme FUZELLIER Catherine, Mme COMMIEN Evelyne donne pouvoir à Mr MINART Christian, Mr MANCEL Jean-François donne pouvoir à Mr DEVILLARD Thierry.

Mme FUZELLIER Catherine a été élue secrétaire de séance

DELIBERATION 2018/045

**TRAVAUX DE RENOVATION ET D'AMENAGEMENT D'UN CORPS DE FERME
POUR LA CREATION DES ATELIERS MUNICIPAUX**

Demande de subventions auprès du Conseil Départemental de l'Oise et au titre de la DETR 2019

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose au conseil qu'il convient d'engager les travaux de rénovation et d'aménagement du corps de ferme appartenant à la commune pour y créer les ateliers municipaux.

A cet effet, il convient de solliciter l'inscription de ces travaux sur un programme d'investissement subventionné de l'année 2019 auprès du Conseil Départemental de l'Oise et au titre de la DETR. Une première demande ayant déjà été faite au titre de la DETR 2018.

Le plan de financement des travaux serait le suivant :

DETR (40% de 150.000 € HT)	60.000,00 € HT (11%)
Conseil Départemental de l'Oise (37% de 398.000 € HT)	147.260,00 € HT (37%)
<hr/>	
COMMUNE (fonds propres ou emprunts)	190.740,00 € HT (52%)
<hr/>	
TOTAL HT	398.000,00 € HT (100%)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve la contexture des travaux à réaliser en 2019 telle que définie ci-dessus ;

Adopte le financement proposé ci dessus ;

Sollicite à cet effet une subvention au moins égale au plan de financement ci-dessus auprès du Conseil Départemental de l'Oise et au titre de la DETR 2019

Prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée.

DELIBERATION 2018/046
CONTRAT DE MR VITTI DOMINIQUE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouvelé le contrat de Monsieur VITTI Dominique, en qualité d'adjoint des services techniques pour un temps d'emploi hebdomadaire de 35 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2019 en tant que stagiaire. Monsieur VITTI Dominique percevra une rémunération mensuelle établie sur la base de l'indice brut 351 majoré 328.

DELIBERATION 2018/047
ACHAT TERRAIN

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité accepte l'achat de terrain cadastré 122 et 124 situé rue de l'église pour 1€ le m², les frais d'acte de mutation et de bornage seront à la charge de la commune.

DELIBERATION 2018/048
INDEMNITE DU PERCEPTEUR

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieur de l'état,

Vu l'arrêté interministériel du 19 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

DECIDE

De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et

D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur GOSSANT Erick, Receveur municipal.

De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

DELIBERATION 2018/049
CONSEIL DEPARTEMENTAL –PROJET D'EXTENSION DE L'EPF D'ETAT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité décide de ne pas accepter le projet d'extension de l'EPF d'Etat.

DELIBERATION 2018/050
CREATION DES COMMISSIONS DE CONTROLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité nomme Monsieur MINART Christian comme conseiller municipal pour la commission de contrôle dans une commune de moins de 1000 habitants.

DELIBERATION 2018/051
CONVENTION CCT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité accepte la convention de mise à disposition du service des actes et autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015.

DELIBERATION 2018/052
SE60

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité décide de ne pas accepter le projet d'extension de BT/RT situé Rue de la Mare d'Ovillers.

DELIBERATION 2018/053
VOEUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'organiser les vœux le 6 janvier 2019.

Le Maire,
Mr DEVILLARD Thierry